

Séance du 27 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept janvier à vingt heures , le conseil municipal de la commune de LAGUPIE, dûment convoqué le 21 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Max MARTIN, Maire de Lagupie.

Présents : MM. MARTIN – FARRE – GAVA – DUSSEVAL – KWARTNIK – GUARDIOLA  
- Mme CHAUMONT

Excusé : M. PEROYS

Absents : Mme RAMOS – M. OSSARD- M. MANDIN-

Secrétaire de séance : Mme CHAUMONT

Lecture faite, le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 001-2020: Chemin de M. BOY:**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès de la commune de Ste-Bazeille pour le déplacement du chemin rural à la hauteur de la propriété de Monsieur Boy au lieu-dit « Picon ».

#### **DELIBERATION N° 002-2020 : Travaux supplémentaires sur le terrain de pétanque**

Le conseil municipal, considérant qu'il y a lieu d'abattre un poirier sur le terrain de pétanque dans un souci de sécurité, décide d'accepter le devis présenté par Monsieur Lescouzères pour un montant H.T. de 300.00 €.

#### **DELIBERATION N° 003-2020 : Construction d'un équipement public de services à destination des professionnels et des associations de la commune**

Le Conseil Municipal, constatant qu'aucune entreprise n'a fait une offre pour la réalisation de la charpente du futur équipement public de services à destination des professionnels et des associations de la commune, déclare le lot 2 infructueux et autorise Monsieur le Maire à relancer une mise en concurrence pour la troisième fois.

#### **DELIBERATION N° 004-2020 Modification des statuts du SDEE 47**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Le Sdee 47 exerce également diverses compétences optionnelles comme la distribution publique de gaz, l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, l'éclairage des infrastructures sportives, les réseaux de chaleur ou de froid, les infrastructures de charge pour véhicules électriques, ainsi que des activités connexes à chaque compétence.

La maîtrise de la demande en énergie, l'efficacité énergétique des bâtiments ainsi que le développement des énergies renouvelables et des mobilités durables sont devenues des causes nationales. Les réseaux publics de distribution d'énergie sont désormais des vecteurs incontournables d'attractivité du territoire et de complémentarité entre milieux urbains et ruraux.

Le Sdee 47 a fortement renforcé depuis 2017 son implication dans les actions de Transition Energétique à la maille départementale : projet « Co'meth 47 » de développement de la méthanisation agricole, projet « mobi'ogaz 47 » de développement de la mobilité au biogaz naturel, projet « Territoire Solaire 47 » de développement de la production d'électricité photovoltaïque, projet « Cocon 47 » d'isolation des combles des bâtiments publics, développement de plusieurs projets de réseaux de chaleur, ...

Il préside également la Commission Consultative visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, comprenant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre du département.

Le Sdee 47 vient de lancer une procédure de modification de ses statuts afin de prolonger son l'évolution et l'ancrage de ses actions en lien avec la transition énergétique au service des collectivités de Lot-et-Garonne, avec notamment :

- la création de nouvelles compétences en lien avec la mobilité durable : mobilité au GNV et mobilité à l'hydrogène ;
- le renforcement des activités connexes liées à la Transition Energétique ;
- une modification des secteurs de représentativité des communes au comité syndical.
- 

En effet depuis 2017, le Sdee 47, intermédiaire par sa maille départementale entre la Région et les EPCI à fiscalité propre, a également renforcé ses liens avec les intercommunalités coordinatrices de projets TEPOS et/ou TEPCV sur leur territoire et porte des Plans Climat Air Energie Territoriaux pour le compte de certaines. Les zones actuelles de représentativité des communes au comité syndical correspondent aux syndicats primaires de 1953 et sont déconnectées de l'organisation territoriale actuelle (le territoire de secteurs pouvant recouper 5 EPCI et inversement le territoire des EPCI pouvant recouper 5 secteurs). Pour plus d'efficacité dans la communication et la coordination d'actions, il semblait nécessaire de modifier les périmètres de représentativité des communes membres du syndicat pour les faire correspondre au découpage territorial actuel.

Il est ainsi proposé de supprimer les 7 Secteurs Intercommunaux d'Energie actuels et de les remplacer par 7 Commissions Territoriales Energies dont les communes membres sont décrites en annexe au projet de statuts.

Enfin, au vu de l'ensemble des évolutions majeures du Sdee 47 depuis 2007 sur les problématiques de transition énergétique et dans le cadre d'un mouvement national porté par la FNCCR, il est proposé de modifier le nom du syndicat, en remplaçant la dénomination de Sdee 47 qui avait été retenue en 2007, par celle de :

### **Territoire d'Energie Lot-et-Garonne.**

Le nom d'usage (site internet, mails, ...) serait « **te47** », et le logo serait le suivant :



Le Président du Sdee 47 a notifié la délibération n°2019-130-AGDC du Comité Syndical du Sdee 47 portant sur la modification de ses statuts à chaque commune membre, qui devra se prononcer dans un délai de trois mois sur la modification présentée des statuts du Syndicat.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune serait réputée favorable.

La décision de modification sera subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, et prise par arrêté de Madame la Représentante de l'Etat dans le département.

Il convient à ce jour que le conseil municipal se prononce sur la modification statutaire proposée et entérinée par le Sdee 47.

Vu les articles L.5211-20 et L.5212-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal,**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne ;
- PRÉCISE que la présente délibération sera notifiée au Président du Sdee 47.

#### **Questions diverses :**

- SIVU de Seyches : le Comité syndical du SIVU de Seyches, lors de sa session du 19 décembre dernier a approuvé la dissolution du Syndicat à la date du 31 janvier 2020. Le Conseil Municipal prend acte cette dissolution et de la répartition de l'excédent entre les communes membres au 31/01/2020
- Réparation du portail du monument aux morts : Le Conseil Municipal redemande au Maire de contacter l'entreprise AFP de Caubon St Sauveur.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h17.

Les délibérations prises ce jour, portent les numéros 001-2020 à 004-2020

Suivent les signatures

**COMMUNE DE LAGUPIE-27/01/2020**

MARTIN Jean Max	
FARRÉ André	
CHAUMONT Anne-Marie	
DUSSEVAL David	
GAVA David	
GUARDIOLA David	
KWARTNIK Grégory	